



éviction logement cause demolition

Par **Pierrecostal**, le **31/01/2019** à **15:21**

BONJOUR marque de politesse[smile4]

En location d'une maison le bail prend fin en 07/2021.

Le propriétaire me signifie mon congé

Raison : vente du terrain sur lequel est édifée la maison en vue démolition et construction
nouvel immeuble.

Délai immédiat

Question quelles indemnisations puis je prétendre?

frais de déménagement, recherche nouveau logement ,préjudice éviction avant fin du bail?...

MERCI marque de politesse[smile4]

Par **Lag0**, le **31/01/2019** à **16:25**

Bonjour,

Le congé n'est valable que pour l'échéance du bail, soit en 07/2021 !

Si vous acceptez de partir avant, vous pouvez négocier ce que vous voulez, mais vous n'avez
aucune obligation...